



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 4 mars 2013

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance régulière** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 4^e jour du mois de mars 2013, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,
André Dupuis,

Marc Ménard,
Richard Parent

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Éliane C. Larocque, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Retour sur la résolution no 1302-044 concernant le dossier La Ressource
 - 3.2. Adoption des procès-verbaux des réunions des 4 et 11 février 2013;
4. Propos de la Maire et des Conseillers;
5. Parole au public (21h00);
6. Adoption des dépenses (à venir lundi);
7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES :**
 - 7.1. **Législation :**
 - 7.1.1. Publicité Guide touristique officiel Outaouais 2013-2014
 - 7.1.2. Panneaux des fleurons du Québec
 - 7.1.3. Gala Reconnaissance 2013 – inscriptions
 - 7.1.4. Demandes de dons
 - 7.1.4.1. Festival Western – partenariat
 - 7.1.4.2. Festival de la Fibre Twist
 - 7.1.4.3. Auberge Petite-Nation
 - 7.1.4.4. Corporation des affaires culturelles

7.2. Administration :

- 7.2.1. Colloque SQDI le 15 mars 2013 à Saint-André-Avellin
- 7.2.2. Entériner la demande de Emploi Été Canada
- 7.2.3. Mandat au comptable pour le dossier de reddition de comptes – TECQ
- 7.2.4. Mandat au comptable pour le dossier de reddition de comptes – MTQ
- 7.2.5. Augmentation des salaires des employés pour l'année 2013
- 7.2.6. Ajustement salarial et des horaires au poste d'adjointe à l'inspecteur municipal et à la Sécurité publique
- 7.2.7. Politique familiale et des aînés (MADA)
- 7.2.8. Inscriptions au Forum Culturel Papineau
- 7.2.9. Formation de la nouvelle liste de comités
- 7.2.10. Climat Municipalité
- 7.2.11. Gala Loisirs Papineau-Desjardins
- 7.2.12. Appui à la demande financière de l'Association des pompiers volontaires
- 7.2.13. Suivi dossier Reconfession du rôle

7.3. Sécurité publique :

7.3.1 Sécurité civile :

7.3.2 Sécurité incendie :

- 7.3.2.1 Projet Un vélo, une ville
- 7.3.2.2 Achat d'équipement de désincarcération

7.4. Voirie municipale :

- 7.4.1. Achat de blocs de béton pour l'écocentre
- 7.4.2. Appel d'offres pour le balayage urbain
- 7.4.3. Achat de matériaux et/ou machinerie
- 7.4.4. Étude et approbation des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires et la location de machinerie lourde pour travaux 2013

7.5. Hygiène du milieu :

7.6. Aménagement, urbanisme et environnement : (documents à venir)

- 7.6.1. Avis de motion pour modification au règlement de prolongement de services
- 7.6.2. Adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement de prolongement de services
- 7.6.3. Adoption du règlement de PIIA
- 7.6.4. Modification au règlement de zonage – 157, route 321 sud (C-h 195)
- 7.6.5. Demande CPTAQ -612, rang St-Joseph Est
- 7.6.6. Mandat demande CPTAQ – bassin de rétention/égout pluvial
- 7.6.7. Projet rivages en héritages - MRC

7.7. Loisirs et culture :

- 7.7.1. Demandes du Club de soccer Impact Petite-Nation
- 7.7.2. Société canadienne du cancer – vente de jonquilles
- 7.7.3. Suivi Dojo
- 7.7.4. KAMAÉ Karaté-Dossier – contrat de 2 ans
- 7.7.5. Colloque Sécurité Incendie-FQISI- 27 & 28 avril
- 7.7.6. Séminaire – Les enjeux de l'incendie – MRC – 18 avril
- 7.7.7. Tarif pour le représentant de la municipalité pour le soccer
- 7.7.8. Projet d'École Municipale d'initiation aux sports de glace
- 7.7.9. Demande du CLD pour déverrouillage tôt dans le cadre du Forum culturel Papineau
- 7.7.10. Embauche d'un coordonnateur aux Sports et Loisirs
- 7.7.11. Rideau périphérique de la salle La Parenté du Complexe Whissell

Municipalité de Saint-André-Avellin

8. *Correspondance à la Secrétaire-trésorière;*
9. *Rapport des comités;*
10. *Varia;*
 - 10.1 *Demande de services cartographiques à la MRC – Rues Principales*
11. *Calendrier mensuel;*

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Rencontre</i>

Levée de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1303-075

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1303-076

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :

- 7.4.5 Remboursement des coûts de réparations d'un véhicule automobile d'un contribuable*
- 9.1 Comité des Rues Principales – Achat de bacs à fleurs*
- 10.2 Autorisation pour un retrait du fonds de roulement pour le financement des tuyaux de saumure à l'aréna*
- 10.3 Lettre d'appui au Village nourricier*
- 10.4 Demande d'appui auprès de la MRC de Papineau pour l'entretien de la route 323*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

1303-077

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des 4 et 11 février 2013 sont adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. **PROPOS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

5. **PAROLE AU PUBLIC**

Compte tenu de l'heure, cet item est reporté ultérieurement.

Maire

Sec. Très.

6. **ADOPTION DES DÉPENSES**

Les comptes payables sont soumis pour étude et considération.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées et payables selon les listes suggérées des paiements automatiques pour un total de **109 008,31 \$** pour la Municipalité ainsi que la liste des dépenses autorisées par le règlement 115-07 (règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires) pour un montant de **64 108,20 \$** dont les listes sont jointes en annexe, sous la Cote "A-1".

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ADOPTION DES DÉPENSES

1303-078

Il est proposé par monsieur le conseiller André Dupuis

ET RÉSOLU QUE les comptes qui précèdent sont approuvés, et que la Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière sont autorisées à les payer et d'en charger les montants au compte de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES**

7.1 **LÉGISLATION**

7.1.1 **PUBLICITÉ GUIDE TOURISTIQUE OFFICIEL OUTAOUAIS 2013-2014**

1303-079

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU par le conseil des élus de ne pas apparaître dans le guide touristique officiel Outaouais 2013-2014;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.1.2 **PANNEAUX DES FLEURONS DU QUÉBEC**

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 25 mars 2013.

7.1.3 **GALA RECONNAISSANCE 2013 - INSCRIPTIONS**

1303-080

ATTENDU QU' une invitation fut faite à la municipalité de Saint-André-Avellin pour encourager les travailleurs autonomes, les petites entreprises, le domaine agroalimentaire et deux nouveaux prix dans la catégorie « Employé de l'année »;

Municipalité de Saint-André-Avellin

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise Mesdames Thérèse Whissell, Lorraine Labrosse et Claire Tremblay à assister au Gala Reconnaissance 2013 qui aura lieu le 13 avril 2013 au Fairmont Le Château Montebello, salle Outaouais;

*ET QUE la Maire, Madame Thérèse Whissell ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un chèque à l'ordre de la Chambre de commerce de la Vallée de la Petite-Nation au montant de **100 \$ par personne** plus taxes pour couvrir les frais d'inscription au gala;*

ET QUE tous les frais de représentation et de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

ET QUE ces dépenses soient comptabilisées au budget sous les items numéros 02 11000 313 et 020 11000 310.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

7.1.4 DONS

7.1.4.1 FESTIVAL WESTERN - PARTENARIAT

1303-081

ATTENDU QUE le Festival Western est un festival de grande envergure et amènent des retombés économiques et touristiques important pour toute la région de la Petite Nation;

ATTENDU QUE le Festival Western a soumis une demande de commandite pour la 13^e édition du festival pour l'organisation et la présentation des spectacles;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les élus municipaux acceptent de verser un montant de 7 500 \$ prévu au budget 2013;

*ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre du Festival Western au montant de **7 500 \$**;*

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.1.4.2 DON AU FESTIVAL TWIST

1303-082

ATTENDU QUE le Festival de la Fibre Twist a soumis une demande d'aide financière pour l'année 2013;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les élus municipaux acceptent de verser un montant de 5 000 \$ pour la campagne publicitaire rattachée à l'évènement, prévu au budget 2013;

ET de fournir des services dans le cadre du Festival, soit le montage et démontage des kiosques, des employés pour toute la durée de l'évènement et l'expertise de la municipalité à l'organisation d'un tel évènement, d'une valeur de 3 000 \$;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre du Festival de la Fibre Twist au montant de **5 000 \$**;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.1.4.3 DON À L'AUBERGE PETITE-NATION

1303-083

ATTENDU QUE l'Auberge de la Petite-Nation a soumis une demande d'aide financière qui serviront à rembourser une partie des taxes foncières;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU QUE les élus municipaux acceptent de verser un montant de 5 000 \$ prévu au budget 2013;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre de l'Auberge Petite-Nation au montant de 5 000 \$;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.1.4.4 DON À LA CORPORATION DES AFFAIRES CULTURELLES

1303-084

ATTENDU QUE la Corporation des affaires culturelles de Saint-André-Avellin inc., née en 1990 de la volonté des municipalités de la paroisse et du village de Saint-André-Avellin, avait et a encore comme but de fournir à la Société historique de Saint-André-Avellin inc. des installations patrimoniales de qualité;

ATTENDU QUE les installations de la Corporation des affaires culturelles de Saint-André-Avellin inc. de 1990 à nos jours (musé, réfection de l'ange, restauration de deux croix de chemin, passerelle piétonnière, balade patrimoniale, panneaux d'interprétation explicitant des lieux patrimoniaux, remise à machines aratoires, gloriette, salle d'exposition additionnelle et voûte de conservation pour plus de 200 fonds d'archives et pour plus de 5 000 photographies) témoignent de son intérêt à protéger et à mettre en valeur l'héritage de nos ancêtres;

ATTENDU QUE depuis 1990, les dépenses fixes de fonctionnement (assurances, chauffage, éclairage, téléphone, entretien du terrain et des bâtiments, publicité, frais administratifs, etc.) ont grandement augmenté;

ATTENDU QUE les conseils municipaux ou, depuis la fusion, le conseil municipal a contribué pour des montants de 10 000 \$ de 1991 à 2010, de 11 000 \$ en 2011 et de 12 000 \$ en 2012 pour aider au maintien et au fonctionnement des installations de la Corporation des affaires culturelles de Saint-André-Avellin inc.;

ATTENDU QUE depuis 2011, afin d'aider la Corporation des affaires culturelles de Saint-André-Avellin pour l'entretien de ses terrains, le conseil municipal a octroyé une aide supplémentaire de 2 500 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde à la Corporation des affaires cultures de Saint-André-Avellin une aide financière de 12 000 \$ pour lui permettre de poursuivre ses buts adéquatement et une somme de 2 500 \$ pour aider à l'entretien extérieur des terrains;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre de la Corporation des affaires culturelles au montant de 14 500 \$;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous les items numéros 02 62100 999 et 02 70290 990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2 **ADMINISTRATION**

7.2.1 **COLLOQUE SQDI À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN**

1303-085

ATTENDU QU' une invitation fut faite à la municipalité de Saint-André-Avellin pour assister au Colloque de la SQDI en Outaouais;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise Madame la maire, Thérèse Whissell, à assister au Colloque qui aura lieu le 15 mars 2013 au Complexe Whissell;

ET QUE les frais d'inscription de **20 \$** incluant les taxes, payable en argent comptant, et tous les frais de représentation et de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

ET QUE cette dépense soit comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 11000 313.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.2.2 ENTÉRINER LA DEMANDE DE EMPLOI ÉTÉ CANADA

1303-086

ATTENDU QUE la date limite pour une demande de subvention pour étudiants dans le cadre du Programme Emplois d'Été Canada 2012 est le 29 février;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU d'entériner la demande faite auprès de Développement des ressources humaines Canada, résolution non 1302-046, concernant le projet "Emplois d'été Canada 2013" pour l'embauche de 2 étudiants pour le secteur des loisirs compte tenu de la clientèle pour le camp de jour;

ET QUE le coordonnateur des loisirs, est autorisé à faire paraître une annonce dans le journal local pour les postes de moniteurs pour le camp de jour;

ET QUE celui-ci fasse les entrevues des candidatures retenues avec le comité des loisirs et soumette par la suite leurs recommandations au conseil.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70150 340.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*c.c. Mylène Freeman
Députée Argenteuil-Papineau-Mirabel*

7.2.3 PROGRAMME TECQ

7.2.3.1 PROGRAMME TECQ – MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX

1303-087

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin désire modifier la Programmation des travaux dans le cadre de la (TECQ 2010-2013) préalablement acceptée par la Direction générale des infrastructures du MAMROT;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

ET QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMROT de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ET QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

ET QUE la municipalité s'engage à informer le MAMROT de toute modification qui sera apportée à la programme de travaux approuvée par la présente résolution;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.3.2 MANDAT AU COMPTABLE POUR LE DOSSIER DE REDDITION DE COMPTES – TECQ

1303-087.1

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

*ET QUE la municipalité mandate la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. comme vérificateur pour la préparation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour un montant de **350 \$**.*

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 413.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.4 REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR LE MTQ ET MANDAT AU COMPTABLE

1303-088

*ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de **124 359 \$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012.*

Municipalité de Saint-André-Avellin

- ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;*
- ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;*
- ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée.*
- ATTENDU QUE la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. nous a fait parvenir une offre de services à cet effet;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

*ET QUE la municipalité mandate la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. comme vérificateur pour la préparation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour un montant de **1 250 \$**.*

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 413.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

7.2.5 AUGMENTATION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2013

1303-089

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal accordent une augmentation salariale aux employés pour l'année 2013 soit, 3%;

ET QUE cette augmentation salariale est rétroactive au 1^{er} janvier 2013.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

7.2.6 AJUSTEMENT SALARIAL ET DES HORAIRES AU TITULAIRE DU POSTE D'ADJOINTE À L'INSPECTEUR MUNICIPAL

1303-090

ATTENDU QUE le poste d'adjointe à l'inspecteur municipal est passé de la cote 339 à 442;

ATTENDU QU' une aide en secrétariat est requise à la Sécurité publique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE le salaire au poste d'adjointe à l'inspecteur soit ajusté selon la cote mentionnée ci-haut, rétroactivement au 1^{er} janvier 2013;

ET QUE quatre heures soient ajoutées à son horaire hebdomadaire habituel, à être effectuées au service de la Sécurité publique, débutant en mars 2013, ceci établissant sa moyenne annuelle d'heures hebdomadaires à 32 heures.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 22000 140.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

7.2.7 POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS (MADA)

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 25 mars 2013.

7.2.8 INSCRIPTIONS AU FORUM CULTUREL PAPINEAU

1303-091

ATTENDU QUE le forum culturel Papineau 2013 se tiendra le 12 avril 2013 au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin et qui portera sur le thème de l'art public;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent madame la maire, Thérèse Whissell, à participer à ce forum qui aura lieu le 12 avril 2013 au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin de 10h00 à 14h30;

*ET QUE la Maire, Madame Thérèse Whissell ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un chèque à l'ordre du CLD de Papineau au montant de **150 \$** par personne incluant les taxes pour couvrir les frais d'inscription au forum;*

ET QUE tous les frais de représentation et de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

ET QUE cette dépense soit comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 11000 313.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.9 FORMATION DE LA NOUVELLE LISTE DE COMITÉS

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.2.10 CLIMAT MUNICIPALITÉ

1303-092

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin a adhéré au programme Climat Municipalité;

ATTENDU QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP) garantissait l'aide financière à toutes les administrations municipales ayant déposé une demande d'aide financière avant le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE l'entente unissant ZEROCO2 étant conditionnelle à l'octroi du financement de la part du MDDEP;

ATTENDU QUE l'engagement du MDDEP vis-à-vis l'octroi financier est possiblement remis en question par notre nouvelle administration provinciale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QU' une rencontre-discussion soit convenue avec ZEROCO2 pour discuter plus longuement des détails relatifs à la poursuite de notre partenariat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.11 GALA LOISIRS PAPINEAU-DESJARDINS

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 25 mars 2013.

7.2.12 APPUI À LA DEMANDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

1303-093

ATTENDU QUE l'Association des pompiers volontaires de Saint-André-Avellin prévoit soumettre une demande financière auprès de la Fête Nationale du Québec pour financer un projet pour le 23 juin;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin appuie la demande financière de l'Association des pompiers volontaires auprès de la Fête Nationale du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.13 DOSSIER RECONFECTION DU RÔLE

1303-094

CONSIDÉRANT QUE *la municipalité a pris connaissance de l'analyse de l'état du rôle d'évaluation et des recommandations de la firme Servitech;*

CONSIDÉRANT QUE *Madame Claire Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, recommande la reconfection du rôle 2014-2015-2016 (valeur du marché 2012) et la reconfection du rôle 2017-2018-2019 (valeur du marché 2015), et ce, considérant l'impact de l'autoroute 50 dans le but d'une certaine équité;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin procède à la reconfection du rôle d'évaluation 2014-2015-2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.3 SECURITÉ PUBLIQUE

7.3.1 SÉCURITÉ CIVILE

7.3.2 SÉCURITÉ INCENDIE

7.3.2.1 PROJET UN VÉLO, UNE VILLE

1303-095

ATTENDU QUE *le projet Un vélo, une ville fut présenté à la municipalité de Saint-André-Avellin par Vélo-Duo ;*

ATTENDU QUE *ce projet est un service de plaisance récréo-touristique aux tangences historiques gratuit pour nos aînés, donc, un accès de mobilité sur les voies cyclables, les rives et les parcs, et vise à briser l'isolement des personnes âgées ou à mobilité réduite, de créer des liens intergénérationnels et offrir la possibilité à de jeunes décrocheurs d'occuper un emploi structuré et rémunéré facilitant ainsi leur démarche de réinsertion académique;*

ATTENDU QUE *Vélo-Duo assumeront les frais suivants :*

- Le salaire d'un jeune décrocheur de 10 \$ / heure ainsi qu'une bourse d'étude pouvant aller jusqu'à 2000 \$ remis à la fin de l'année;*
- Une formation de trois semaines;*

Municipalité de Saint-André-Avellin

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE pour assurer la viabilité de ce projet, la municipalité confiera le mandat à des organismes de la municipalité de solliciter des commanditaires afin de couvrir les frais de 7 800 \$ d'accès à ce service pour une période de 9 semaines;

ET QUE la municipalité de Saint-André-Avellin participera financièrement au projet Un vélo, une ville, en comblant le manque à gagner dans le cas où les sollicitations n'auront pas permis d'accumuler la somme de 7 800 \$, et ce, pour un montant maximal de 2 800 \$.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70290 990.

*ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre de « Veloduo » au montant maximal de **2 800 \$**;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

7.3.2.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE DÉSINCARCÉRATION

1303-096

ATTENDU QUE le département des incendies de la municipalité a reçu deux soumissions pour l'achat d'équipements pour le véhicule de désincarcération;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent l'achat d'une cisaille 4050 CT Core, d'un Extendo Ram 4360 Core et de quatre boyaux de 32 pieds chez HQ Distribution inc. au montant total de 15 427 \$ (quinze mille quatre cent vingt sept dollars) plus taxes.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31020 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

_____ Maire
_____ Sec. Très.

7.3.2.3 AUTORISATION D'ASSISTER AU SÉMINAIRE SUR LES ENJEUX DE L'INCENDIE

1303-097

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une invitation adressée au maire, à la directrice générale et au directeur en incendie pour assister à la Journée thématique sur les enjeux de l'incendie dans une perspective à court, moyen et long terme qui se tiendra au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin le 18 avril 2013 à compter de 9h30;

ATTENDU QU' il n'y a aucun coût rattaché à la participation de cet événement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE le conseil des élus autorisent Madame la maire, Thérèse Whissell, Madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, et Monsieur Jean-Pierre Mallette, Directeur à la Sécurité publique, à assister à la Journée thématique sur les enjeux de la Sécurité incendie le 18 avril 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4 VOIRIE MUNICIPALE

7.4.1 ACHAT DE BLOCS DE BÉTON POUR L'ÉCOCENTRE

1303-098

ATTENDU QUE l'écocentre de Saint-André-Avellin doit subir un aménagement adéquat;

ATTENDU QU' une soumission a été reçue de Béton Petite-Nation inc. à cet effet;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller André Dupuis

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent l'achat de 100 blocs de béton au prix de 40 \$ / bloc plus taxes.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31045 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.4.2 APPEL D'OFFRES POUR LE BALAYAGE URBAIN

1303-099

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent monsieur Roger Valade, inspecteur municipal, à aller en appel d'offres auprès de différents fournisseurs pour le balayage urbain pour l'année 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4.3 APPROBATION POUR ACHATS DE MATÉRIAUX ET/OU DE MACHINERIES ET DES TRAVAUX À EFFECTUER – SECTEUR VOIRIE

1303-100

ATTENDU QUE Monsieur Roger Valade, inspecteur municipal, a déposé aux élus une liste des travaux et achats à effectuer dans le secteur de la voirie municipale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les élus municipaux autorisent monsieur Roger Valade à effectuer les travaux et faire les achats et ce, selon la liste déposée en annexe et selon le règlement 115-07 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4.4 ÉTUDE ET APPROBATION DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET LA LOCATION DE MACHINERIES LOURDES POUR TRAVAUX 2013

1303-101

ATTENDU QUE Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière, a procédé à des appels d'offres en publiant l'avis dans le système électronique SÉ@O conformément à l'article 935 du Code municipal pour la fourniture de matériaux granulaires et la location de machineries lourdes pour des travaux réalisés en 2013;

ATTENDU QU' en date du 1^{er} mars dernier, la municipalité a reçu la soumission d'un fournisseur dont copie du procès-verbal d'ouverture est jointe en annexe à la présente;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent la soumission de Asphalte Raymond Inc. pour la fourniture de matériaux granulaires et la location de machineries lourdes pour des travaux réalisés en 2013;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat entre les deux parties;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31030 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Municipalité de Saint-André-Avellin

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.4.5 APPROBATION POUR REMBOURSEMENT DES COÛTS DE RÉPARATIONS D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE D'UN CONTRIBUABLE

1303-102

ATTENDU QUE lors du déblaiement de la neige effectué par un employé municipal le 27 février 2013, ce dernier a accroché accidentellement le véhicule d'un contribuable de marque Dodge Grand Caravan 2010;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux estimations de coûts de réparation pour les dommages occasionnés au dit véhicule;

ATTENDU QUE la municipalité a retenu les services de Les Carrosseries Gauthier en. pour procéder aux réparations dudit véhicule;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller André Dupuis

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin autorisent la réparation dudit véhicule payable sur présentation d'une pièce justificative au montant maximal de 525 \$, taxes incluses;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque ne dépassant pas **525 \$** à l'ordre des Carrosseries Gauthier en. et de Monsieur Guy Thérien;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 19000 995.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

NOUS REVENONS À L'ITEM "PAROLE AU PUBLIC"

5. PAROLE AU PUBLIC

Il y a eu intervention parmi les gens du public.

7.5 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

7.6 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Municipalité de Saint-André-Avellin

7.6.1 AVIS DE MOTION POUR MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE PROLONGEMENT DE SERVICES

1303-03AM

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller, Germain Charoon, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement pour modifier le règlement de prolongement services.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.

7.6.2 ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PROLONGEMENT DE SERVICES

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 25 mars 2013.

7.6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE PIIA

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 25 mars 2013.

7.6.4 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 13-60PR MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 31-00 – 157, ROUTE 321 SUD (C-h 195)

1303-103

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le Règlement de zonage numéro 31-00 qui est entré en vigueur le 27 novembre 2000;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut amender le Règlement de zonage numéro 31-00 en conformité avec les articles 123 à 137.17 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire agrandir la Zone commerciale axée sur l'automobile (C-h) du secteur de votation numéro 195, à même les lots 43-9 et 44-9;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QU' un premier projet de règlement portant le numéro **13-60PR** de la Municipalité de Saint-André-Avellin, intitulé : **PREMIER PROJET RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00** soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent premier projet de règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le plan de zonage (1) du secteur rural est modifié de la façon suivante;

-La Zone commerciale axée sur l'automobile (C-h) du secteur de votation numéro 195 est agrandie, tel que décrit en annexe A;

Maire

Sec. Très.

ARTICLE 3

Le présent premier projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Thérèse Whissell)

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

(Claire Tremblay)

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.6.5 **DEMANDE CPTAQ - RANG SAINT-JOSEPH EST**

1303-104

CONSIDÉRANT QUE *La compagnie Béton Petite-Nation Inc. a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur les lots 58-p, 59-p, 60-p et 61-p au cadastre de la Paroisse de Saint-André-Avellin, circonscription foncière de Papineau, pour une aliénation et un lotissement, soit la pour la création de deux parcelles de terrain;*

CONSIDÉRANT QUE *le propriétaire actuel désire conserver une parcelle de terrain, soit le lot 58-p pour des fins agricoles, localisée à l'extrémité sud-ouest de la propriété;*

CONSIDÉRANT QUE *le demandeur compte acquérir les lots 59-p, 60-p et 61-p, incluant une résidence, et maintenir une utilisation agricole de ces lots;*

CONSIDÉRANT QUE *la parcelle de terrain convoitée par le demandeur constituerait une zone tampon relativement aux activités effectuées par celui-ci, soit une usine de fabrication de béton localisée sur la propriété voisine au nord-est de la propriété visée par la demande;*

CONSIDÉRANT QU' *il est essentiel que dans le cadre d'une gestion municipale optimale du territoire, que les activités et opérations effectués par le demandeur, avec les inconvénients inhérents à celles-ci, que le but recherché par l'acquisition de cette parcelle de la propriété est justifiable afin d'éviter des situations conflictuelles avec le voisinage dans l'avenir;*

CONSIDÉRANT QUE *le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'appuyer cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE *le conseil municipal de Saint-André-Avellin d'appuyer cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

7.6.6 MANDAT POUR DEMANDE CPTAQ – BASSIN DE RÉTENTION/ÉGOÛT PLUVIAL

1303-105

ATTENDU QUE la compagnie 9033-4251 Québec inc. projette un développement résidentiel sur un lot 414-p au cadastre de la paroisse Saint-André-Avellin, au nord de la rue Val-Quesnel;

ATTENDU QUE ce projet requiert l'aménagement de bassins de rétention en vertu des nouvelles dispositions du Ministère de Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant la gestion des eaux de ruissellement en ce qui a trait à la réduction des volumes des eaux de ruissellement, le contrôle des débits de pointe, le contrôle de l'érosion des cours d'eau et de la qualité des rejets;

ATTENDU QUE ces infrastructures projetées sont localisées en partie sur la propriété de la municipalité, soit la rue collectrice des rues Vallières et Boyer;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal mandatent Monsieur Pierre Villeneuve à préparer cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et Madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, à acheminer cette dite demande;

ET QU' il est du ressort de la compagnie 9033-4251 Québec à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Ferme des Sœurs Inc. afin d'obtenir l'accord de cette dernière pour les fins de la présente demande d'autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.7 PROJET RIVAGES EN HÉRITAGES – MRC

1303-106

ATTENDU QUE la poursuite du projet Rivages en Héritage de la MRC de Papineau pour l'été 2013 visant l'embauche de trois (3) étudiants stagiaires en vue d'appuyer les municipalités dans le cadre de la sensibilisation, l'information et l'application de la réglementation en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU QUE le projet est intégré au budget 2013 de la MRC, et prévoit une participation financière de la MRC (12 000 \$) et de ses municipalités locales (500 \$ par municipalité participante);

ATTENDU QUE le Comité administratif, par l'adoption de la résolution CA-2013-01-006, a validé le plan de travail et confirmé l'orientation selon laquelle chaque municipalité participante contribuera au projet à la hauteur d'un montant maximum de 500 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin prend acte de la décision du Conseil des maires quant à la participation financière des municipalités dans ce projet;

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE les municipalités qui désirent bénéficier des services des étudiants devront indiquer leurs besoins à l'intérieur du questionnaire prévu à cet effet et acheminé par la MRC;

ATTENDU QU' aux fins de la réussite du projet, les municipalités doivent nommer un employé responsable qui agira à titre de répondant auprès de la MRC et qui pourra compléter le questionnaire sur les besoins et le retourner à la MRC d'ici le 31 mars 2013;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin confirme sa participation financière au projet à la hauteur d'un montant maximum de 500 \$;

ET QUE la municipalité de Saint-André-Avellin désigne Monsieur Pierre Villeneuve, Inspecteur en bâtiment et en environnement & urbanisme, pour agir à titre de personne responsable du projet au nom de la municipalité, afin notamment de remplir le questionnaire sur les besoins acheminé par la MRC;

ET QUE la municipalité s'engage à retourner à la MRC d'ici le 31 mars le questionnaire sur les besoins, en vue d'identifier les municipalités qui désirent bénéficier des services des étudiants stagiaires pour l'été 2013 et les secteurs ciblés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7 LOISIRS ET CULTURE

7.7.1 DEMANDES DU CLUB DE SOCCER IMPACT PETITE-NATION

Cet item est reporté à la réunion ajournée du 25 mars 2013.

7.7.2 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – VENTE DE JONQUILLES

1303-107

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelques 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin

d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.4 SUIVI DOJO

1303-108

ATTENDU QUE Kamaé Karaté-do St-André-Avellin ont soumis des demandes au sujet de l'aménagement physique du dojo;

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le remplacement de la porte et de la barre panique aux frais de la municipalité, soit 649.09 \$

ET QUE les manteaux portent le nom de la municipalité et de son logo;

ET QUE le conseil n'autorise pas l'inscription « Karaté-Do » sur le panneau afin d'éviter de créer un précédent en la matière.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31071 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

7.7.4 KAMAÉ KARATÉ-DO – CONTRAT DE 2 ANS

1303-109

ATTENDU QUE notre avocat Me Marc Tremblay, fut mandaté afin d'élaborer un projet de location pour le local Ubald-Langlois, et ce, selon les ententes prises avec les représentants de l'organisme et ceux de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU par le conseil des élus que ce contrat soit étalé sur une période de deux ans, soit du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.5 COLLOQUE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA FQISI

1303-110

ATTENDU QUE le 28^e Colloque de la Fédération québécoise des intervenants en sécurité incendie (FQISI) se tiendra les 27 et 28 avril 2013 au Complexe Whissell;

ATTENDU QUE le Conseil des maires recommande aux municipalités locales de la MRC qu'une contribution minimale de 100 \$ soit versée à la MRC pour l'organisation de ce 28^e colloque de la FQISI conformément à la recommandation du CSI émise le 5 décembre 2012;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE la municipalité verse à la MRC une contribution de **100 \$** pour l'organisation de ce 28^e colloque de la FQISI;

ET QUE la municipalité couvre les frais pour l'achat du vin d'honneur au montant maximal de **750 \$**;

ET QUE la municipalité autorise Monsieur Jean-Pierre Mallette, Directeur de la Sécurité Publique et Madame la Maire, Thérèse Whissell, à participer à cet événement;

ET QUE ces dépenses soient comptabilisées au budget sous les items numéros 02 22000 494 et 02 22000 349.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.7.6 DEMANDE DE LA MRC POUR LE MONTAGE DE LA SALLE

1303-111

ATTENDU QUE la MRC tient un Séminaire sur Les enjeux de l'incendie au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin le 18 avril 2013 :

ATTENDU QUE la MRC nécessite le montage des tables et des chaises de 8h00 à 9h00;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET RÉSOLU QUE la municipalité facture des frais de 100 \$ pour le montage des tables et des chaises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.7 TARIF POUR LE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE SOCCER

1303-112

ATTENDU QUE la présence d'un représentant de la municipalité est nécessaire lors des joutes de soccer;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE la municipalité embauche Monsieur Raphaël Marcotte comme représentant du soccer selon la description de tâches établie;

ET QUE le tarif du représentant soit fixé à 1000 \$ pour la période estivale 2013 débutant en avril;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70150 499.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.7.8 PROJET D'ÉCOLE MUNICIPALE D'INITIATION AUX SPORTS DE GLACE

1303-113

ATTENDU QU' un projet d'initiation aux sports de glace fut soumis à la municipalité de Saint-André-Avellin;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller André Dupuis

ET RÉSOLU QUE la municipalité envoie une lettre d'appui à l'initiateur de ce projet;

ET de majorer le budget Loisirs d'un montant de 5 000 \$ spécifiquement pour la mise sur pied de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.9 DEMANDE DU CLD POUR DÉVERROUILLAGE TÔT DANS LE CADRE DU FORUM CULTUEL PAPINEAU

1303-114

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE le CLD tient son Forum culturel dans la municipalité de Saint-André-Avellin le 12 avril 2013 :

ATTENDU QUE le CLD demande d'accéder au Complexe en dehors des heures d'ouverture pour accueillir adéquatement tous ses participants avant l'ouverture officielle et pour effectuer le montage des tables et des chaises de même que l'aménagement de la salle;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'ouverture des portes en dehors des heures d'ouvertures normales;

ET QUE des frais de 25 \$ pour une ouverture plus tôt des portes et 100 \$ pour le montage des tables et des chaises soient facturés au CLD.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.10 EMBAUICHE D'UN COORDONNATEUR AUX SPORTS ET LOISIRS

Cet item est reporté à une réunion ultérieure.

7.7.11 RIDEAU PÉRIPHÉRIQUE DE LA SALLE LA PARENTÉ DU COMPLEXE WHISELL

1303-115

ATTENDU QUE des ajustements doivent être apportés au rideau périphérique de la salle La Parenté du Complexe Whissell;

ATTENDU QU' une soumission fut remise par Les Architectes Carrier, Savard, Labelle & Associés à la municipalité concernant les modifications requises à la toile du rideau périphérique de la salle La Parenté du Complexe Whissell au montant de 6 690 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU d'aller de l'avant avec la soumission de ladite firme au montant de 6 690 \$;

ET d'utiliser les fonds dans le surplus budgétaire ou de la construction.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31071 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

_____ Maire
_____ Sec. Très.

8. **CORRESPONDANCE À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay dépose la liste de correspondance (numéro 71 à 142) et certaines sont discutées avec les membres.

9. **RAPPORT DES COMITÉS**

9.1 **COMITÉ RUES PRINCIPALES-ACHAT DE BACS À FLEURS**

1303-116

ATTENDU QUE suite à des rencontres du comité de Rues Principales, il fut suggéré de procéder à l'achat de bacs à fleurs au montant de 8 000 \$, pris à même le budget de « Rues Principales », no 02 62101 411.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'achat des bacs à fleurs pour un montant de **8 000 \$**.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31060 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

10. **VARIA**

10.1 **DEMANDES DE SERVICES CARTOGRAPHIQUES À LA MRC – RUES PRINCIPALES**

1303-117

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux du Comité Rues Principales, la municipalité de Saint-André-Avellin aurait besoin de se procurer une carte papier (grand format 36" x 36" minimum) de son périmètre urbanisé qui servira à évaluer le nombre de lampadaires décoratifs nécessaires sur certaines de ses rues majeures;

ATTENDU QUE cette carte servira également au service d'urbanisme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin autorise Monsieur Pierre Villeneuve, Inspecteur en bâtiment et en environnement & urbanisme à présenter une demande de services cartographiques à la MRC de Papineau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.2 **AUTORISATION POUR UN RETRAIT DU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DES TUYAUX DE SAUMURE À L'ARÉNA**

1303-118

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offre pour l'achat de tuyaux de saumure pour la patinoire intérieure;

ATTENDU QU' un fonds de roulement est prévu pour ce genre de travaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède au retrait de 45 196 \$ à même le fonds de roulement, no 59 15130 000, pour procéder au financement des tuyaux de saumure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.3 **LETTRÉ D'APPUI AU VILLAGES NOURRICIERS**

1303-119

ATTENDU QUE l'Alliance Alimentaire Papineau a déposé une demande d'appui pour le projet « Villages nourriciers »

ATTENDU QUE le projet « Villages nourriciers » visent à accroître l'autonomie alimentaire de la région et à sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance des aliments sains, frais et locaux en y facilitant l'accès par l'autoproduction;

ATTENDU QUE Saint-André-Avellin participe depuis 2012 aux Fleurons du Québec, une initiative d'embellissement de la municipalité par l'aménagement horticole;

ATTENDU QUE l'intégration de plantes comestibles aux aménagements paysagers peut, en plus d'être esthétique, mobiliser de nombreux partenaires – écoles, municipalité, institutions, citoyens, organismes communautaires, commerces, entreprises, fermes, etc. – dans une optique de développement durable;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte d'appuyer le projet « Village nourricier ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.4 **DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA MRC DE PAPINEAU POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE 323**

1303-120

CONSIDÉRANT QUE depuis l'ouverture de l'autoroute 50, le nombre de voitures passantes sur la route 323 a considérablement augmenté;

CONSIDÉRANT QUE ce nombre croissant d'automobiliste, modifie grandement l'entretien estival et hivernal de la route 323;

Municipalité de Saint-André-Avellin

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-André-Avellin adresse une lettre à la MRC de Papineau demandant leur appui dans la démarche des municipalités de Namur et de Lac-des-Plages afin que le Ministère des Transports du Québec augmente son niveau d'entretien sur cette route.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. **CALENDRIER MENSUEL**

Date	Heure	Rencontre
25-03-2013	20h00	Assemblée ajournée

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1303-121

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

QU' à 22h00, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISSELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

_____ Maire
_____ Sec. Très.